

La Gazette de Saint-Germain-Laval



N°106



saint-germain-laval.fr

Décembre
2012



Le conseil municipal
et les services de la commune vous
souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année

Dossier spécial
« Les services municipaux à votre service »

Actualités, p. 24

➤ VIE LOCALE

Cérémonie commémorative
du 94^{ème} anniversaire de
l'Armistice

➤ VIE CULTURELLE

3^{ème} partie
Suivez l'histoire de votre
village au fil des mois

➤ VIE INTERCOMMUNALE

La biomasse agricole et
forestière

sarl **EESM** BERMUDEZ



PELLE MÉCANIQUE
FONÇAGE
ECLAIRAGE PUBLIC
FEUX TRICOLORES
ELECTRICITÉ INDUSTRIELLE



Siège Social

6, rue du Port de Courbeton - 77130 SAINT GERMAIN LAVAL
Tél. : 01 64 70 36 50 - Fax : 01 64 70 24 56
eesm@wanadoo.fr

AB_CP



Plomberie Chauffage
Energies Nouvelles
Création Rénovation



BELKHEIRI
Abdel

01.60.96.58.20
06.88.59.23.24

27. Rue des Louvières
77130 St Germain Laval

abdel.belkheiri@wanadoo.fr

St Germ MULTISERVICES EURL Villard S.

- Vente de bois de chauffage
- Nettoyage de parc boisé
- Dessouchage
- Enlèvement d'arbres dangereux
- Arrachage de haie et de vieilles clôtures...

- Tous travaux de mini-pelle
- Raccordement tout à l'égout...

- Transport de sable et matériaux
- Enlèvement de gravats et déchets verts...

5, rue Athanasse Housset - 77130 St Germain Laval - stgerm.ms@aliceadsl.fr

06-78-59-17-24



JEAN LEFEBVRE

TRAVAILLE POUR VOUS

ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE Île-de-France

AGENCE DE CANNES ECLUSE
CD 124, ROUTE DE MONTEREAU
77130 CANNES-ECLUSE

Tél. 01 64 32 88 77 - Télécopie 01 60 96 36 39

MENUISIER PARQUETEUR

Philippe
Clairet

- Fourniture et pose de parquets cloués, collés, flottants
- Dressing sur mesure • Fabrication spéciale

7, chemin des Bachottes - 77130 St GERMAIN LAVAL
☎ 06 12 46 59 22 - ☎ 01 60 57 08 67 philippe.clairet77@free.fr

**PLOMBERIE
CHAUFFAGE**
**MARTIN
ALEXANDRE**
DEPANNAGE ENTRETIEN RAMONAGE

3, rue de la Voie Creuse (Gardeloup)
77130 Saint-Germain-Laval
Mob. 06 31 67 08 03
Tél. 01 60 74 22 15
alexandre.martin35@orange.fr



B.R.C.
bâtiment

ATIS Zeynel
Conseiller Technique

3, Rue d'Enfer - 77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE

Tél. : 06 98 26 10 18

brcbat@sfr.fr

NOS PRESTATIONS

- MAÇONNERIE GROS ŒUVRE
(construction, agrandissement)
- MAÇONNERIE SECOND ŒUVRE
(peinture, carrelage, faïence)
- CHARPENTE - COUVERTURE
(réfection et neuf)
- ISOLATION THERMIQUE
(intérieur, extérieur)
- RAVALEMENT - PEINTURE



**“Joyeuses fêtes
de fin d’année !”**

Même si l’humeur de notre pays est en général morose, nous ne pouvons dans notre village, céder au pessimisme. Au contraire, il nous faut aujourd’hui ouvrir de nouvelles pistes pour redonner du sens à la vie.

Les fêtes de fin d’année sont toujours l’occasion de se retrouver en famille ou entre amis pour partager des moments de convivialité, de joie, de bonheur...

Au nom du conseil municipal de Saint-Germain-Laval et de tous les services de la commune, je vous souhaite ainsi qu’à vos proches de joyeuses fêtes de fin d’année.

Le Maire

Marie-Claude de SAINT LOUP

Le conseil municipal et moi-même vous convions à la traditionnelle cérémonie des voeux qui se tiendra le vendredi 11 janvier 2013 à 18h30 à la salle des fêtes de l’Orée de la Bassée.



Saint-Germain-Laval



Espace publicitaire à votre disposition

Contact : M. Olivier MARTIN

Adjoint au Maire chargé

de l'Information et de la Communication

Tél. : 01 64 32 10 62

LA BEAUTÉ À DOMICILE

Épilation - Manucure - Soins visage & corps

SOURCILS	8 €	NETTOYAGE DE PEAU AVEC VAPEUR - 1h	45 €
LÈVRES	6 €	SOIN DU VISAGE - 45 MINUTES	35 €
MENTON	4 €	SOINAGE CORPS + SOIN HYDRATANT- 45 MINUTES	30 €
MARLOT SIMPLE	10 €	MODELAGE CORPS 1h	45 €
BRÉSILIEN	15 €	SOIN DU DOS - 45 MINUTES	35 €
INTÉGRAL	20 €	MAQUILLAGE	25 €
DE+JAMBES	15 €	MAQUILLAGE + ESSAI	30 €
JAMBES COMPLÈTES	25 €	MANUCURE SIMPLE	20 €
AISSELLES	10 €	MANUCURE+POSE DE VERNIS	25 €
BRAS	15 €	BEAUTÉ DES PIEDS	25 €
		BEAUTÉ DES PIEDS + POSE DE VERNIS	30 €

DELPHINE 06.46.12.25.19



la-chope-a-biere.com

5 rue des domarts

77130 Montereau-Fault-Yonne

Tél. 01 64 23 62 40



La Chope à Bière

La Cave à Bière en ligne

La Cave à Bière se transforme et devient

La Chope à Bière

La Cave à Bière en ligne

5, rue des Clomarts Z.I. (point retrait des commandes)

77130 Montereau-Fault-Yonne

Tél. : 01 64 23 62 40 / Port. : 06 88 15 99 12

du Lundi au Samedi de 14h30 à 18h30

(sauf Mercredi et Dimanche)

www.la-chope-a-biere.com

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé,
consommez avec modération.



De mèche avec vous

Mme Sylvie PFISTER-VALERI

vous propose ses services de

COIFFURE à DOMICILE

Permanente, Coloration, Mèches décolorées et de couleur

Coupe femme, homme, enfant

Chignons

A des prix très attractifs

Tél. : 01 64 70 00 06 / 06 86 87 87 36 - Email : sylvie.pfister@9online.fr



GAZEL

Alimentation Générale

Centre Commercial du Bas de la Montagne
Saint-Germain-Laval

Vous accueille 7j / 7

de 8 h à 13 h

et de 14 h 30 à 20 h

& réalise vos travaux de couture

**A partir de 20 € d'achat,
livraisons à domicile
après 20h***



*sur le secteur de
Saint-Germain-Laval

en appelant au :

06 83 14 31 08

01 64 70 23 72

01 60 74 42 06



Kallisté Coiffure

Votre salon de coiffure près de chez vous

NATHALIE et son équipe sont heureux de vous accueillir du
MARDI au SAMEDI

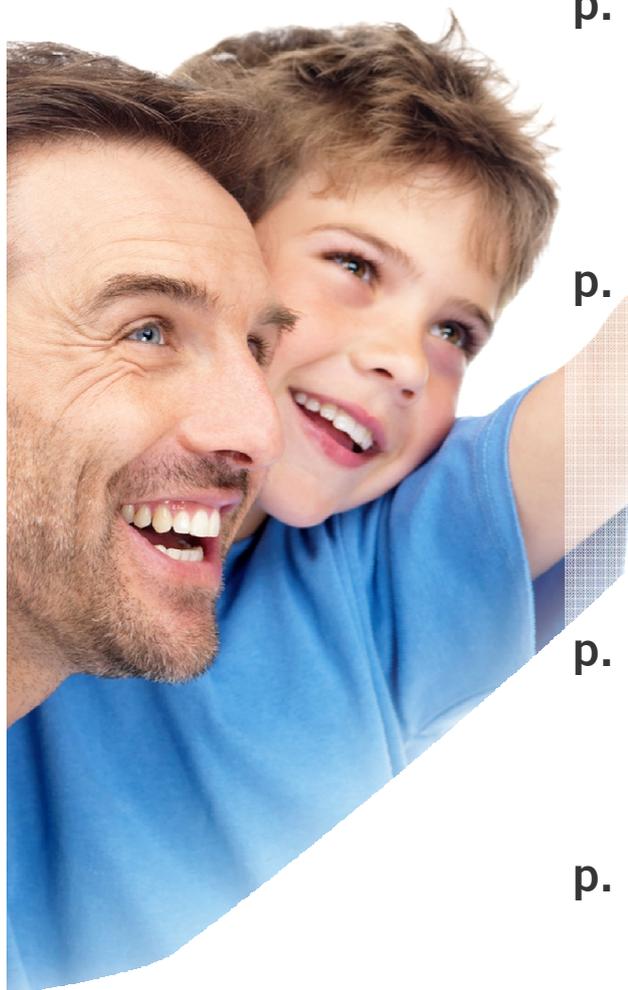
Mardi - Mercredi - Jeudi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h 30

Vendredi : de 9 h à 19 h - sans interruption

Samedi : de 9 h à 18 h - sans interruption

SOIN À LA KÉRATINE ET LISSAGE BRÉSILIEN

CENTRE COMMERCIAL DU BAS DE LA MONTAGNE
77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL - Tél.: 01 60 72 77 61



p. 6 **Vie municipale**

- Conseil municipal public du 29/10/2012
- Construction d'un restaurant scolaire
- Révision des listes électorales

p. 12 **Vie locale**

- Cérémonie commémorative du 94^{ème} anniversaire de l'Armistice
- Médiathèque « Le Manoir »
- L'histoire de notre village - 3^{ème} partie
- Centre de Loisirs « Nathalie »

p. 24 **Vie locale**

- Dossier spécial
« Les services municipaux à votre service »

p. 28 **Vie associative**

- Le Club de l'Age d'Or
- Le Comité des Fêtes

p. 29 **Vie intercommunale**

- CC2F « La biomasse agricole et forestière »

p. 32 **Informations**

- Réception de la TNT

p. 35 **Rendez-vous - Agenda**

p. 36 **Etat civil**

🕒 Conseil municipal public du 29 octobre 2012

Présents :

- Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
- Messieurs HUSSON Michel, DUDILLIEU Dany, TYCHENSKY Jean, FONTAN Michel, BAYOL Guy, BERTHIER Hervé, MARTIN Olivier, GORACY Gilles, HALLART Frédéric, TRONCY Dany, MARTINEZ Jean-Claude, MADELENAT François,
- Mesdames MAUPLLOT Simone, CHEVAL Michèle, LAFONT Françoise, LE BEUX Véronique, DERVILLEZ Isabelle,

Absents représentés :

- Monsieur TRONCY Dany, représenté par Monsieur FONTAN Michel,
- Monsieur MARTIN Olivier, représenté par Monsieur TYCHENSKY Jean,
- Madame TRINCHEAU-MOULIN Georgette, représentée par Monsieur DUDILLIEU Dany,

Absents :

- Messieurs HAAS-FRANGI Daniel, MILANO Serge,
- Madame MIALON Corinne.

Secrétaire de séance :

- Madame LE BEUX Véronique

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire informe les membres du conseil que trois sujets seront vus en affaires et questions diverses :

- Achat d'un tracteur ;
- Réalisation d'un emprunt de 100.000 € auprès du Crédit Agricole ;
- Problème des chats

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal public du lundi 22 octobre 2012

Adopté à l'unanimité.

1 - Demande de subvention au titre de la réserve

parlementaire – Construction d'un restaurant scolaire

La présente délibération annule et remplace celle prise le 26 Janvier 2012 ayant le même objet, reçue à la Sous-Préfecture de Provins le 30/01/2012).

Le conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire :

- A solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire – Année 2013 – pour la construction d'un restaurant scolaire et l'aménagement de ses abords,
- A signer tous documents afférents à cette demande.

Madame le Maire indique aux membres présents que le Cabinet CERBA, maître d'oeuvre, présentera lors du conseil de travail du 03/12/2012 le dossier du Restaurant scolaire.

Elle indique qu'elle recevra au préalable le Cabinet CERBA le 15/11/2012 à 16h00 pour lui faire part des remarques et des modifications à effectuer suite à la réunion avec le Conseil Général (Comité de pilotage – Contrat CONT'A.C.T.).

2 - Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire – Etude diagnostic de l'Eglise

La présente délibération annule et remplace celle prise le 19 décembre 2011 ayant le même objet, reçue à la Sous-Préfecture de Provins le 22 Décembre 2011).

Le conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à solliciter une subvention, au titre de la réserve parlementaire, en vue de l'étude diagnostic de l'église pour sa réhabilitation et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Madame le Maire informe les Conseillers sur l'attributaire de l'étude diagnostic de l'église ; il s'agit du Cabinet LEYNET pour un montant HT de 5.600,00€.



Affaires et questions diverses

1 - Achat d'un tracteur

Le conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire, afin de remplacer le tracteur accidenté en juillet dernier qui ne peut être réparé, à acheter à la EARL LA BOULINIÈRE (6 Rue du Menhir – 77630 St MARTIN EN BIÈRE), un tracteur d'occasion de marque « John Deere 6400 » au prix de 16.000 € HT, soit 19.136 € TTC.

2 - Réalisation d'un emprunt de 100.000 € auprès du Crédit Agricole Brie-Picardie

Madame le Maire expose au conseil municipal :

- Qu'il convient de l'autoriser à solliciter un emprunt d'un montant de 100.000,00 € afin de financer les opérations d'investissement de la commune sur le budget 2012,
- Que le Crédit Agricole Brie Picardie ayant fait la proposition la mieux disante pour un emprunt de 100.000,00 € (Cent mille Euros) :
 - Taux fixe de 3,95 %
 - Frais de dossier : 0,20 %
 - Durée : 15 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle

Le conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à solliciter un emprunt d'un montant de 100.000 € (cent mille euros) auprès du Crédit Agricole Brie Picardie suivant les modalités mentionnées ci-dessus et à signer tous documents afférents à ce dossier.

3 - Problème des chats de l'allée des camélias

Madame le Maire informe les conseillers que, depuis le mois de juillet 2012, il y a un problème avec les chats. Elle a pris contact avec une association « Chats du hasard » de Montereau et sa présidente, Madame PERRIER, s'est rendue sur place pour voir ce qu'il était pos-

sible de faire. Deux chattes ont été capturées et ont été stérilisées mais le problème reste le même et de nombreux chats errent dans cette allée.

La commune de Saint-Germain-Laval a un contrat avec la société SACPA qui peut mettre en place des trappes afin de capturer les chats. Ces derniers sont gardés une semaine dans leurs locaux puis remis à des associations d'adoption. Cependant, pour mettre en place ce système, il faut l'accord du conseil. Madame le Maire pose donc la question aux conseillers présents et leur demande leurs avis.

Monsieur HUSSON demande si cela est vraiment du domaine des pouvoirs du Maire de régler le problème de prolifération des chats ?

Monsieur GORACY répond par l'affirmative car cela peut entraîner des problèmes de salubrité publique.

Monsieur HALLART intervient en disant qu'il conviendrait de faire tout le quartier de Saint Pierre car si l'on ne traite qu'une allée, le problème va se déplacer dans une autre. Il conviendrait de faire, avant toute action, une information dans la Gazette et sur le site Internet en précisant bien que tous les chats risquent d'être trappés, y compris ceux appartenant à des particuliers.

Madame LE BEUX précise que, pour les particuliers, il faudra qu'ils aillent récupérer leur animal à la SACPA moyennant finances.

Monsieur BAYOL indique que cela va entraîner des retours, peut-être pas très agréables, en Mairie.

Monsieur HUSSON indique que ce problème est identique à celui rencontré pour la vitesse excessive. Les gens se plaignent et lorsque des mesures sont prises (contrôles par exemple) et que malencontreusement, ils se font prendre, ils sont mécontents.

Décision du conseil : avant toute action, une information sera mise dans la Gazette sous forme d'une feuille volante ou d'un article ainsi que sur le site Internet.

La séance est levée et close à 20h45.

🕒 Construction d'un restaurant scolaire

Je tenais à vous donner quelques informations concernant le projet de construction d'un restaurant scolaire pour les élèves de l'école élémentaire de Courbeton.

Après plusieurs réunions avec les services du Conseil Général, les conseils avisés du C.A.U.E. 77, le cabinet CERBA (architecte – maître d'œuvre en charge de ce dossier) a présenté, aux membres du conseil municipal, la dernière mouture de ce bâtiment.

Aussi, j'ai le plaisir de vous montrer à quoi va ressembler ce futur bâtiment.



Il sera avant tout fonctionnel aussi bien pour les agents que pour les cantiniers. Nous avons privilégié un service en self avec des îlots séparés : un îlot de « froid » permettant aux enfants de prendre leur entrée et leur dessert et un îlot de « chaud » leur permettant une fois qu'ils ont mangé leur entrée, d'aller chercher leur plat chaud. Cette formule a déjà fait ces preuves dans d'autres communes avoisinantes pour le plus grand plaisir des enfants.



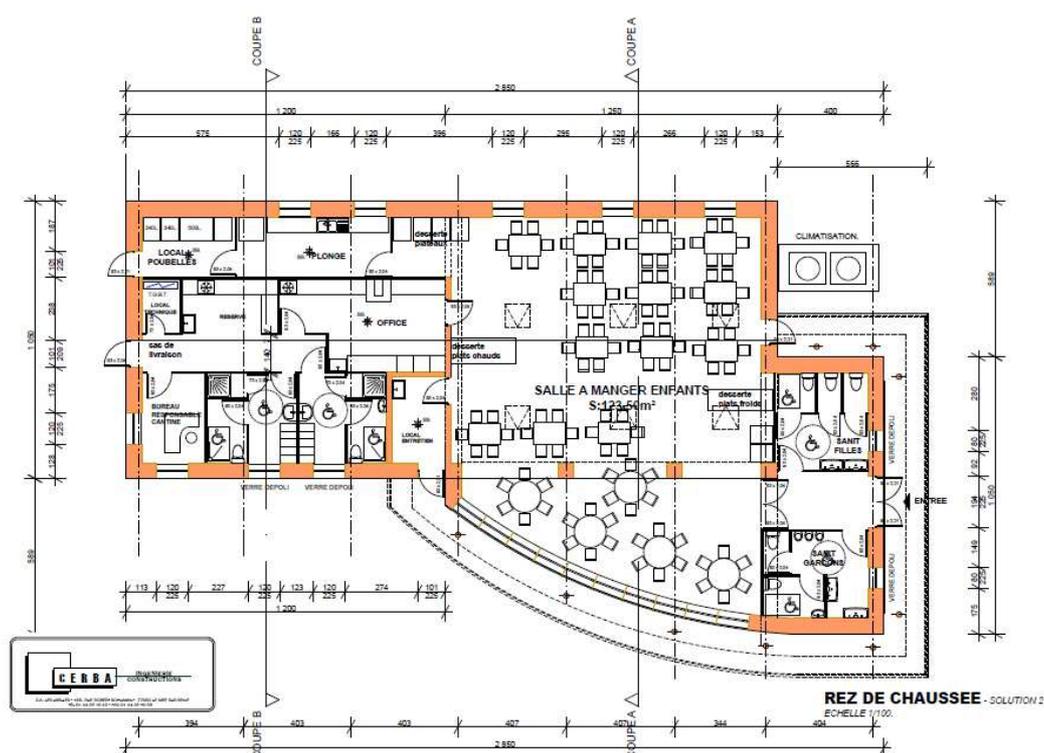
Ce projet de construction ne serait possible sans le concours de nos partenaires financiers :

- l'état dans le cadre de la D.E.T.R. (dotation d'équipements des territoires ruraux),
- les services du Conseil Général dans le cadre de notre dernière opération du contrat Cont'A.C.T.,
- les services du Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre des contrats ruraux,
- notre Député, dans le cadre de la réserve parlementaire.

Le reste du financement de cette opération est bien entendu assuré par la commune par le biais d'un emprunt et des fonds propres.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'avancement de ce dossier qui devrait être opérationnel en 2014.

Le Maire
Marie-Claude de SAINT LOUP



COMMISSARIAT DE
MONTEREAU Ville basse
01-64-69-39-30



Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !

LA
SÉCURITÉ
PAR TOUS ET
POUR TOUS



OPÉRATION TRANQUILLITÉ TOUTES LES VACANCES

Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.

SG-DICOM





Inscriptions sur les listes électorales



Les demandes d'inscription sur la liste électorale pour les citoyens de nationalité française ainsi que la liste électorale complémentaire (ressortissants d'un des états membres de la communauté européenne autre que la France) présentées par les personnes ayant atteint l'âge de 18 ans ou qui atteindront cet âge avant le 1er mars 2013 sont reçues en mairie dès à présent et **jusqu'au 31 décembre 2012 inclus**.

Durant cette période, les personnes remplissant les conditions pour être électeurs et qui ne seraient pas inscrites sur une liste électorale pour quelque cause que ce soit, ou qui ont changé de commune de résidence, doivent demander leur inscription.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils sont désormais rattachés.

Les demandes d'inscription doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté.

Il est rappelé que l'exercice du droit de vote, aussi bien lors des consultations partielles que des élections générales est subordonné à l'inscription sur les listes électorales. L'inscription sur les liste électorales n'est pas seu-

lement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du code électoral.

Les électeurs trouveront les renseignements utiles dans les mairies.

Infractions en matière d'inscription sur les listes électorales

Toute personne qui aura réclamé et obtenu une inscription irrégulière sera déférée au Tribunal d'instance. Les sanctions pénales, auxquelles elle s'expose en application des articles L.86 et L.88 du code électoral, seront effectivement appliquées.

Pièces à produire à l'appui pour une demande d'inscription

Lors du dépôt de toute demande d'inscription, la mairie est tenue d'exiger la présentation de documents prouvant l'identité et la nationalité du demandeur: carte d'identité, passeport. En outre, les électeurs et les électrices devront se munir de justificatifs établissant leur domicile réel, ou les six mois de résidence exigées par la loi. Le droit d'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts.

Pour en savoir plus :

Service Elections

Mairie de Saint-Germain-Laval

1 Rue de Verdun

77130 Saint-Germain-Laval

Téléphone : 01 64 32 10 62



VIDE GRENIER D'HIVER

DIMANCHE 27 JANVIER 2013

Salle de l'Orée de la Bassée

de 8h à 17h30

Organisé par le Comité des Fêtes de Saint-Germain-Laval

RESERVATIONS / Renseignements

Mme Husson - 01 64 70 07 66

Inscriptions et Règlement

avant le 8 janvier 2013



Prix : 20 euros les 3 mètres

30 emplacements délimités

avec tables fournies

SAINT-GERMAIN-LAVAL

Buvette et restauration sur place



🕒 Cérémonie commémorative du 94^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918



Lecture faite par M. Michel HUSSON, 1^{er} Adjoint au Maire

“ Message de M Kader Arif, Ministre de la défense, en charge des anciens combattants ”

« Le 11 novembre 1918 à 11 heures, les clairons sonnaient le cessez-le-feu tout au long de la ligne de front, mettant fin à quatre ans d'une terrible guerre.

Premier conflit mondial, qui marque par son ampleur et par le nombre de victimes, militaires et civiles, l'entrée brutale dans ce 20^{ème} siècle sanglant, la Grande Guerre marquera à jamais les esprits.

Car malgré la joie de la victoire, les familles pleuraient leurs morts.

Une hécatombe venait de se produire et, bientôt, chacun ressentait l'impérieuse nécessité que la Nation toute entière, pour se reconstruire, reconnaisse son malheur et s'y associe.

Plusieurs étapes favoriseront cette résilience :

L'inhumation sous l'Arc de Triomphe, le 28 janvier 1921, du corps du soldat inconnu, pour symboliser tous les morts de la Grande Guerre.

Le vote par le Parlement, il y a eu 90 ans cette année, le 24 octobre 1922, d'une loi fixant au 11 novembre la « commémoration de la victoire et de la paix ».

L'allumage, par André Maginot, ministre de la guerre et des pensions, le 11 novembre 1923, d'une flamme sur la tombe du Soldat Inconnu, qui, depuis lors, ne s'est jamais éteinte.

La réalisation de monuments aux morts dans presque toutes les communes pour porter les noms de leurs enfants « morts pour la France », auquel s'ajoutent, ultérieurement, ceux des victimes des autres conflits.

La disparition des témoins de la guerre de 1914-1918 et l'inéluctable déclin du nombre des acteurs des conflits suivants appelaient une évolution pour maintenir la portée symbolique de cette journée.

C'est le sens de la loi du 28 février 2012, qui élargit la portée du 11 novembre à l'ensemble des morts pour la France tout en conservant les autres journées commémoratives.

C'est donc la reconnaissance du pays tout entier à l'égard de l'ensemble des Morts pour la France tombés pendant et depuis la Grande Guerre qui s'exprime aujourd'hui, particulièrement envers les deux derniers d'entre eux, ceux qui ont laissé leur vie en Afghanistan.

Elle s'inscrit dans une politique commémorative ambitieuse qui vise à transmettre la mémoire, à favoriser la compréhension de notre histoire nationale commune et son appropriation par les jeunes générations.

Les parlementaires du début des années vingt avaient voulu que la journée du 11 novembre soit placée sous le double signe de la Victoire et de la Paix.

Ce dernier but semblait alors bien aléatoire, comme allaient le démontrer les décennies suivantes.

Mais finalement, ces parlementaires étaient des précurseurs. En votant la loi instituant une « Journée de la victoire et de la paix », ils espéraient que soit célébrée dans l'avenir une « Journée de la victoire et de la paix ».

Le temps et la volonté des peuples leur ont donné raison. »

🕒 Cérémonie commémorative du 94^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918



*« Mesdames et Messieurs les Elus Municipaux,
Messieurs les Porte-drapeaux,
Mesdames et Messieurs les Anciens Combattants
ou leur représentant,*

*Mesdames et Messieurs les représentants
d'Associations,*

*Mesdames et Messieurs les Directeurs
d'établissements scolaires et les enseignants, Chers
Enfants,*

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

*Nous sommes réunis ce matin pour commémorer
ensemble, 94 ans après sa signature en forêt de
Compiègne dans la clairière de Rethondes, l'Armistice
du 11 novembre 1918, pour nous souvenir de ce
« cessez-le-feu », instaurant la paix des armes, laquelle
fut le prélude à cette « paix des cœurs » qui prit finale-*

*ment beaucoup de temps pour s'installer peu à peu en
Europe. Le Maréchal Foch disait : « parce qu'un homme
sans mémoire est un homme sans vie, un peuple sans
mémoire est un peuple sans avenir ».*

*Je ne saurai jamais et nous ne devrions jamais
réduire cette date d'anniversaire à un simple 11 Novem-
bre, c'est-à-dire à un jour férié.*

*Alors même que le dernier combattant français de
cette tragédie s'est éteint en Mars 2008, le poilu Lazare
PONTICELLI ayant emporté avec lui la mémoire vivante
de ces quatre années terribles, cet armistice du 11 No-
vembre 1918 représente l'un de ces moments particu-
liers de notre histoire.*

***“ Je ne saurai jamais et nous ne
devrions jamais réduire cette date
d'anniversaire à un simple 11 novembre,
c'est-à-dire à un jour férié. ”***

*Henri Barbusse, dans « le Feu », ouvrage pour
lequel il obtiendra le prix Goncourt, ou encore Blaise
Cendrars, dans « La main coupée », nous ont raconté
l'horreur de la vie quotidienne des poilus dans les tran-
chées affrontant le froid, la boue et le tonnerre de feu.*

*Dans la Grèce antique, Hérodote disait : « En
temps de paix, les fils ensevelissent leurs pères ; en
temps de guerre, les pères ensevelissent leurs fils ».*

*Pendant quatre longues années, sans interruption,
le sol de notre patrie fut labouré par le fer et le feu.*

*Notre pays sortit en effet de cette guerre ruiné et
meurtri, comme il ne l'a jamais été au cours de son his-
toire : 1 million 400.000 morts. Plus de 3 millions de
blessés, de mutilés, d'aveugles, de gazés que l'histoire
retiendra sous le nom particulièrement évocateur mais
sinistrement tragique de « gueules cassées ».*

*Ce bilan montre comment, un continent et des
pays qui réunissaient pourtant les meilleurs atouts exis-
tants durant le 19^{ème} siècle en terme de progrès de la*



connaissance, de l'évolution du confort de vie ou de la prospérité économique ; comment ces grandes Nations de la civilisation dominante se sont mises à investir leurs remarquables atouts dans cette inqualifiable boucherie.

Ne l'oublions pas, des combattants d'Afrique du Nord, d'Afrique Noire, d'Indochine, d'Océanie ou d'Asie, sans être toujours préparés, ont payé eux aussi le lourd prix du sang !

La France d'aujourd'hui ne peut et ne doit pas oublier la somme d'héroïsme, de courage véritablement sur-humain de nos soldats d'alors, ni les souffrances de leurs familles, ni la solidarité extraordinaire qui s'est manifestée dans les tranchées comme dans l'ensemble du pays.

Alors que nous sommes à un moment difficile et de doute vis-à-vis de l'Europe, rappelons que le nationalisme, qu'il ne faut pas confondre avec le patriotisme, est un poison qui s'insinue lentement dans les consciences humaines et qui fait des ravages chez tous les peuples, dans toutes les nations.

Faisons en sorte que le souvenir de cette guerre de 14-18 nous aide à construire un monde de paix et de solidarité entre les peuples et les nations. Ne laissons pas banaliser la violence, d'où qu'elle vienne, et sachons mobiliser nos énergies communes pour imposer le seul et unique choix qui devrait être le nôtre : celui de l'homme, celui de la vie, celui de l'avenir. »

**Le Maire
Marie-Claude de SAINT LOUP**



📖 Médiathèque “ Le Manoir ”



➔ Accueil assistantes maternelles

La médiathèque modifie la fréquence d'accueil des assistantes maternelles et de leurs bambins. Dorénavant, cet accueil aura lieu une fois par mois !

Jeudi 13 décembre 2012 à 10 h

➔ « A nous la parole »

Pour les 8-12 ans, un mercredi par mois, l'équipe de la médiathèque invite les enfants à se réunir dans la petite salle de la médiathèque pour découvrir des nouveautés (romans, contes, bandes-dessinées, documentaires, films, ...) :

Mercredi 19 décembre 2012 à 10 h 30

➔ Info : Arrêt temporaire des animations

La médiathèque vous informe de l'arrêt temporaire des animations suivantes : « Méli-Mélo, Croq'films, Lectures gourmandes et des Cours informatique ».

La médiathèque vous tiendra informés de la reprise de ces animations.



➔ Medialib77

Ressources

Numériques

Avec
medialib77



Musique en ligne, VOD, autoformation et ebooks !

La Médiathèque met toute l'année à votre disposition, des ressources numériques en films, livres, autoformation et musiques.

Cette offre légale et gratuite est accessible depuis votre domicile, si vous êtes inscrits. Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement.

Un service accessible depuis votre domicile !



Accès gratuit
depuis le site du Conseil général
(www.seine-et-marne.fr) ou
de la médiathèque départementale
(www.mediathèque77.fr) pour
tous les Seine-et-Marnais inscrits
dans une bibliothèque





Ateliers de programmation (15/18 ans) de courts métrages dans les festivals et médiathèques d'Ile-de-France

Pass'ton court !

La médiathèque invite les adolescents, à partir du mois de janvier, à s'initier à la critique de cinéma et à la programmation, autour de films de format court métrage.

Mensuellement, une médiathèque accueille les adolescents issus des médiathèques participantes et propose sur une demi-journée, la projection d'un programme de 5 à 6 films.

Les séances de visionnage en médiathèque sont suivies sur place par des séances spécifiques d'éducation à l'image et d'échanges entre les jeunes « programmeurs » qui s'essaient ainsi à l'argumentation de leurs choix éditoriaux, esthétiques, etc....

Au mois de septembre 2013, le groupe des jeunes programmeurs rendra « sa copie » au moyen d'un programme de 6 films retenus collégialement, qui fera l'objet d'un programme officiel lors de l'édition du festival Silhouette, qui se déroulera aux Buttes Chaumont à Paris.

La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et la médiathèque prendront en charge les déplacements mensuels des jeunes qui seront accompagnés par la bibliothécaire.

En partenariat avec le Cinéma « confluences » de Montereau-Fault-Yonne, les jeunes participants recevront des places de cinéma gratuites.

Si vous souhaitez vous inscrire ou obtenir des informations supplémentaires sur le projet, vous pouvez téléphoner ou vous rendre à la médiathèque aux heures d'ouverture.



Ouvert

Mercredi : de 10 h à 12 h
de 14 h à 18 h

Vendredi : de 16 h à 20 h

Samedi : de 10 h à 13 h

Médiathèque « Le Manoir »
17 Rue des Tilleuls
77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Renseignements complémentaires
au 09 63 60 03 13

Utile

En ligne : <http://st-germain-laval.bibli.fr>

Informations générales, catalogue, nouveautés et animations à votre disposition.

🕒 L'histoire de notre village - 3^{ème} partie

Du Moyen-âge au XVIII^{ème} siècle

Pendant toute cette période, qui couvre cinq siècles, du XIV^{ème} au XVIII^{ème} siècle, la vie du village et de la seigneurie est affectée par les événements nationaux qui entourent l'affirmation du pouvoir royal et la lutte pour le trône de France qui oppose le Roi d'Angleterre et celui de France.



C'est d'abord la guerre de cent ans, qui entre 1337 et 1453, impose à la région son cortège de misères. En 1358, Charles le Mauvais, Roi de Navarre et allié des anglais, s'empare du château de Montereau et occupe avec ses troupes, une année durant, tous les villages environnants. En 1359, Le Dauphin Charles reprend la citadelle, qui commande le dernier franchissement de la Seine avant Paris,

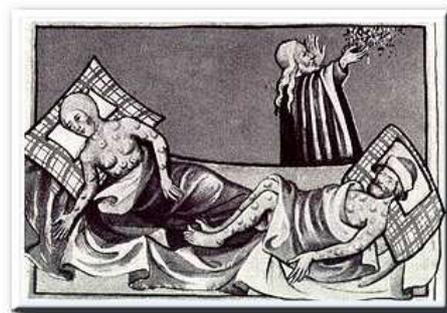
et ses troupes ne se montrent pas plus clémentes que les précédentes envers les populations. Après une période d'accalmie, les combats reprennent entre les deux parties. Jean sans Peur, le Duc de Bourgogne, qui a pris fait et cause pour les anglais, est assassiné sur les ponts de Montereau, au cours d'une entrevue avec le Dauphin en 1419 ; en réponse la ville est conquise et saccagée par le Roi d'Angleterre Henri IV et le Duc de Bourgogne en 1420. Dix-sept ans plus tard, le Roi Charles VII reprend le contrôle de la ville. Ce va-et-vient des troupes adverses, s'accompagne d'occupation, de réquisitions en tous genres, d'exactions, de pillages, qui ne cesseront qu'au moment où les Anglais seront chassés du royaume de France.

Les plaies de la guerre de cent ans sont-elles à peine pansées, que débutent les guerres de religion, qui pendant cinquante ans, entre 1562 et 1598, vont ensanguiner le pays. Le 29 septembre 1567, le Prince de Condé, qui commande les troupes huguenotes, défait les troupes royales sous les murs de la ville, et s'empare de Montereau qu'il fait mettre à sac, ainsi que tous les environs. Le 15 décembre de la même année, le Duc d'Anjou, qui commande les troupes royales reprend le contrôle des ponts. Cet épisode est le début d'une longue occupation alternative de la ville et des villages environnants par les troupes catholiques et protestantes, les exactions des unes répondant aux mises à sac et pillages des autres.

ges des autres.

Les guerres de religion sont-elles à peine terminées, que commence celle de trente ans qui va laisser à Saint-Germain-Laval, comme ailleurs le souvenir de vols, de viols, de rapines, de violences de la part des soldats de passage, que les habitants doivent héberger et nourrir. On croit enfin en avoir fini en 1648, quand elle s'achève, avec toute cette violence ; mais la Fronde prend aussitôt le relais et va pendant cinq années couvrir d'horreurs toute la région, dans l'incessant va-et-vient des troupes royales commandées par Turenne et celles des frondeurs emmenées par Condé, qui ruinent, pillent dévastent Montereau et ses environs.

Dans les moments passagers de paix, les famines de 1573, 1586 et 1690, les épidémies de peste de 1582 et 1627, éprouvent cruellement la région, entraînant une longue période de misère et de disette.



L'épidémie de peste de 1627 prend une telle ampleur à Montereau, que les habitants des communes limitrophes « ont défense de fréquenter la ville pour cause de



contagion. En cas d'infraction, les juges prononcent des peines de 20 livres d'amende et la mise hors village des contrevenants jusqu'à ce qu'ils aient été suffisamment purgés et aérés du mauvais air qu'ils peuvent avoir contracté ». Ces mesures n'empêchent pas la maladie de franchir les frontières du village et d'entraîner de nombreux décès dans la population communale. Pendant toute cette période, la famine règne, les denrées de base sont rares et atteignent des prix qui interdisent aux plus démunis de se nourrir. Selon Jacques de Meaux, le curé de Montereau, « il y eut si grande famine, que les paroissiens étaient réduits à manger du pain de son et souvent de vesces. Quelques

uns broutaient même de l'herbe comme les bêtes ».

Survient le long hiver de 1709. « Le 6 janvier, écrit le curé de Chéroy, la gelée commence d'une manière si forte et en moins de quatre jours elle devient si violente, que jamais homme vivant n'en avait senti de pareille ». Elle va durer un mois, anéantissant toutes les promesses de récoltes. La famine qui suit s'accompagne d'une grande mortalité, puisqu'à Saint-Germain-Laval, le nombre de décès, par rapport à une année normale, va être multiplié par sept en 1709 et par trois en 1710, 1711 et 1712.

Ce long hiver semble marquer pour le village la fin des années

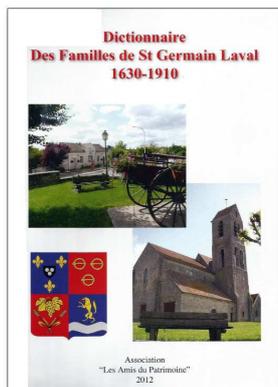
terribles. Le XVIII^{ème} siècle s'ouvre sur des temps plus cléments. En 1734, le château de Courbeton est construit par Joseph Micault d'Harvelay, suivi par l'installation de la manufacture de faïence, sur la partie est du grand parc (actuelle cité de Courbeton, à l'angle de la route de Provins et de la rue des Cyprès), qui fabrique des vases de « façon anglaise » et des produits comparables à ceux de Creil.

Jean TYCHENSKY,
Président de l'association
« Les Amis du Patrimoine »



🕒 Histoire de Saint-Germain-Laval en 3 tomes

PARUTION 2012



Dictionnaire des familles de Saint-Germain-Laval 1630-1910

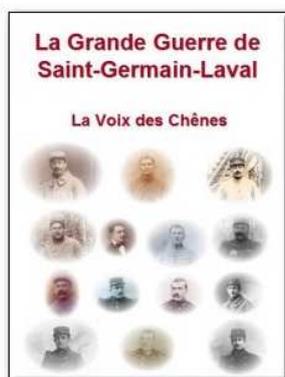
*Reconstitution réalisée par Monsieur et madame MERTZ
Association « Les Amis du patrimoine »*

Les passionnés de généalogie trouveront dans ce dictionnaire des renseignements utiles dans leurs recherches des ascendances familiales. Les férus d'histoire ou d'étymologie pourront étudier à loisir l'origine et l'évolution des noms et des prénoms, tant le patronyme faisait corps autrefois avec la terre qui l'avait vu naître...

ISBN : 978-2-9536991-2-8

Prix : 20 €T.T.C. hors frais de port

PARUTION 2011



La Grande Guerre de Saint-Germain-Laval « La Voix des Chênes »

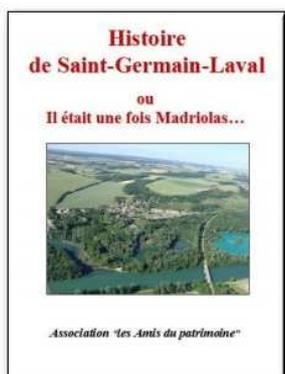
Jean Tychensky – Association « Les Amis du patrimoine »

Cet ouvrage a été écrit à partir de documents trouvés dans les archives départementales de Seine-et-Marne pour tout ce qui concerne le parcours des soldats, les délibérations du conseil municipal pour la partie ayant trait à la vie du village, les archives personnelles des familles de la commune. Il est un témoignage de reconnaissance à tous ces soldats, à peine âgés de 20 ans pour la plupart, qui sacrifièrent, parfois en la donnant, quatre années de leur vie pour la défense de leur pays...

ISBN : 978-2-9536992-0-4

Prix : 20 €T.T.C. hors frais de port

PARUTION 2010



Histoire de Saint-Germain-Laval ou il était une fois Madriolas...

Jean Tychensky – Association « Les Amis du patrimoine »

L'église Saint-Germain-Saint Laurent occupe une place centrale dans l'histoire qui va vous être contée. Elle est en effet à l'origine de la fondation de notre village, le lieu où chaque dimanche les habitants des différents hameaux venaient entendre la messe puis participaient à l'assemblée qui, sous la houlette du marguillier, administrait la communauté...

ISBN : 978-2-9536991-0-4

Prix : 20 €T.T.C. hors frais de port



🔄 Emploi : Mission Locale

La **Mission Locale** accueille, conseille et accompagne les **jeunes de 16 à 25 ans**.

- Permanence à la Mairie de SAINT-GERMAIN-LAVAL, les mercredis de 13 h 45 à 17 h 30 tous les 15 jours
- Prochain rendez-vous les **12 décembre 2012**

Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter Melle Jessica IMIRA ou Melle Laure PENANCIER au 01 60 57 21 07.



MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES
BASSIN ÉCONOMIQUE DE MONTEREAU
3 Rue André THOMAS - 77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE
Tél. : 01 60 57 21 07



Pour en savoir plus :

Saint-Germain-Laval



C.C.A.S.

Mairie de Saint-Germain-Laval

1 Rue de Verdun

77130 Saint-Germain-Laval

Téléphone : 01 64 32 67 52

🔄 Centre Communal d'Action Sociale : une écoute ...

Le monde change, de nouvelles précarités apparaissent. Comment prendre en compte les travailleurs à faibles revenus, les personnes en fin de droit, les chômeurs, les jeunes sans emploi, les retraités précarisés ? Saint-Germain-Laval possède plusieurs outils pour lutter contre l'exclusion financière et sociale.

“ l'envie de reconforter les personnes fragilisées : les écouter, c'est déjà les aider ”

Le CCAS existe depuis plusieurs années. Très actif, il aide les chercheurs d'emploi, renseigne les jeunes sur leur orientation et instruit de nombreux dossiers : demandes de RSA, surendettement, ...

Porté par **Michèle CHEVAL, Adjointe au Maire chargée de l'Action Sociale et aux Solidarités** et de **Jennifer DUBUC, Secrétaire de Mairie**, le CCAS travaille en étroite collaboration avec les services compétents de la circonscription de Montereau et de ses alentours, et reçoit des bénéficiaires de tous âges (de 18 à 90 ans). «Ceci dit, nous notons ces dernières années l'apparition d'une nouvel-

le catégorie de demandeurs : les retraités dans le besoin» soulignent Jennifer DUBUC. «Ils viennent chercher auprès de nous des aides pour payer les dépenses mensuelles comme les factures de gaz ou d'électricité.»

A Noël, la solidarité est encore plus importante : « nous distribuons des colis de Noël pour 171 personnes âgées de plus de 70 ans » explique Michèle CHEVAL. « Les aides financières ne remplaceront jamais le précieux travail de terrain et d'accueil mais surtout l'envie de reconforter les personnes fragilisées : les écouter, c'est déjà les aider. »

Centre de Loisirs « Nathalie »

↳ Vacances de la Toussaint en images

Petit retour sur les vacances de la Toussaint où « Halloween » s'était invité aux rythmes des sorcières, fantômes et vampires pour finir par un défilé dans le lotissement Saint Pierre à la recherche des bonbons... "un bonbon ou un sort..."

Nous remercions les habitants pour leur générosité et leur accueil fait aux enfants.

Toute l'équipe d'animation.





En novembre ...

Le Centre de Loisirs a été animé sur le thème « **du recyclage, et de la responsabilité que nous avons tous pour préserver notre planète bleue** ». Les enfants ont fabriqué des objets, des fresques avec les bouteilles de lait, en plastique, des rouleaux, ect.. Que d'idées originales ...

Les mercredis de novembre se sont orientés sur le thème des marionnettes, du théâtre...

Toute l'équipe d'animation.



Inscriptions et réservations

- Nous vous rappelons que l'inscription et la réservation en mairie est obligatoire. Tout enfant non-inscrit et non réservé préalablement ne sera pas accepté au Centre de Loisirs.
- Pour une meilleure gestion de l'encadrement de vos enfants et la commande de leurs repas du midi, nous vous remercions de bien vouloir contacter les services de la mairie le lundi avant 10h pour le mercredi suivant ou adresser un mail à l'adresse suivante : mairie.st-germain-laval77@laposte.net

Toute l'équipe d'animation vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année !

Vacances de Noël

Les inscriptions pour les vacances de Noël devront être faites en mairie avant le 5 décembre 2012.

Enfin, pendant les vacances de fin d'année, le **lundi 24 décembre et le lundi 31 décembre 2012**, le Centre de Loisirs fermera ses portes à 17h.

Toute l'équipe d'animation.



📁 Dossier Spécial :

« Les services municipaux à votre service »

Ils sont jardiniers, bibliothécaires, secrétaires, menuisiers ou garde-champêtre... La mairie est une ruche qui bourdonne d'activités 365 jours par an et qui emploie près de 27 agents. Certains services sont bien connus des Saint-Germainois, d'autres travaillent dans l'ombre.

Tour d'horizon des services qui permettent à notre ville de rester sûre, accueillante tout au long de l'année.



Dans une commune, quels que soient les élus en place, les services municipaux fonctionnent dans l'intérêt de l'ensemble des habitants en vertu d'une obligation morale, celle du Service Public.

Les élus, c'est-à-dire le Maire et son conseil municipal, définissent un programme en début de mandat. Ce programme est mis en application par les fonctionnaires territoriaux. A Saint-Germain-Laval, ils sont au nombre de 27, tous services confondus, avec quelques personnels non-titulaires pour pallier les remplacements.

Si l'on compare le nombre de nos agents territoriaux à celui des communes de même strate que nous, nous sommes en-dessous de ce qui est pratiqué dans le canton, et ce, à cause de nos finances communales. Malgré tout, la masse salariale représente 48 % de notre budget de fonctionnement, ce qui est important, puisque nous n'avons que peu de recettes en dehors des dotations de l'Etat.

Comment sont organisés les différents services de la mairie par rapport aux filières territoriales ?

Filière administrative (services administratifs)

La secrétaire générale, responsable de l'ensemble des services, est la collaboratrice directe du maire. Elle donne les directives à l'ensemble de personnel communal

pour l'application du programme décidé par les élus. Elle gère le personnel communal, élabore et suit les marchés publics, prépare le budget, prépare les dossiers de demandes de subventions, prépare les conseils municipaux (délibérations, compte-rendus, suivi), ...

“ Si l'on compare le nombre de nos agents territoriaux à celui des communes de même strate que nous, nous sommes en dessous de ce qui est pratiqué dans les communes du canton ... ”

Trois secrétaires sont également présentes en mairie. Elles sont responsables, chacune dans son domaine :

- accueil, état civil, affaires militaires, attestations d'accueil, urbanisme, location des salles municipales, gestion des dossiers de demandes de logements, gestion des dossiers pour les commissions de sécurité, gestion du cimetière ;
- social (CCAS), facturation et encaissement pour les services du Centre de Loisirs, de la garderie, des cantines scolaires, comptabilité ;
- comptabilité, gestion du personnel (paie, dossier agents), élections.

Vous pouvez donc évoquer n'importe quel problème, elles sont à votre écoute, vous répondront immédiatement ou se renseigneront auprès des services compé-



tents pour vous apporter une réponse.

Filière Police

Notre garde-champêtre est un agent assermenté. Elle assure les missions qui lui sont spécialement confiées par les lois et les règlements en matière de police rurale. Elle exécute les directives que lui donne le maire dans l'exercice de ses pouvoirs de police. Elle assure notamment la sécurisation du passage piétons aux heures d'entrées et de sorties de l'école élémentaire de Courbeton ; ce qui n'est pas toujours chose facile. Elle assure aussi des fonctions de surveillance sur le domaine public et relève les infractions (dépôts sauvages, constructions sans déclaration, ...).

Filière sanitaire et sociale

Les ATSEM

(Agents Territoriaux Spécialisés en Ecole Maternelle)

A l'école maternelle des Mûriers, trois ATSEM participent activement à l'éveil de nos bambins et assistent dans leurs tâches les enseignantes. Elles assurent également, hors temps scolaire, l'entretien des locaux.

Un service de cantine est également présent sur cette école et est assuré par un agent municipal et les ATSEM.

Filière culturelle

A la Bibliothèque-Médiathèque du Manoir, les adhérents, petits et grands, sont accueillis et conseillés par une bibliothécaire professionnelle aidée par des bénévoles.

Filière animation

L'équipe du Centre de Loisirs Sans Hébergement « Nathalie » (trois agents) permet aux enfants de se divertir les mercredis ainsi que pendant les vacances sco-

lares (petites et grandes).

Le service de garderie pré et post scolaire (2 agents le matin et 3 agents le soir) accueille durant la période scolaire les enfants d'âge maternel et d'âge élémentaire.

Filière technique

Cette filière se décompose en deux parties :

- une première composée de 7 agents qui oeuvrent pour l'entretien des locaux scolaires et les autres bâtiments communaux (salle des fêtes, salle polyvalente de Courbeton, local couture/dessin, école du Petit Buisson, bibliothèque, ...), pour le service de cantine, pour la surveillance des enfants dans la cour durant le temps des repas,
- une deuxième composée de 7 agents. Sous la responsabilité d'un technicien, les 6 agents techniques doivent assurer les tâches inhérentes à l'entretien général de la commune (tontes, élagage, ramassage des feuilles, déneigement, salage durant l'hiver, ...), à l'entretien de tous nos bâtiments communaux (réparations diverses [plomberie, électricité, peinture, maçonnerie,...], construction de petits meubles, étagères, ...) et l'entretien du stade de Pontville (terrains et installations sportives).

Tout ce personnel que la plupart d'entre vous ne connaît pas forcément, travaille activement et contribue largement à faire que notre commune attire nombre de personnes qui souhaitent venir s'y installer et y vivre.

Le Maire

Marie-Claude de SAINT LOUP

Dossier Spécial | Vie locale

saint-germain-laval.fr

🔄 Dossier Spécial :

« Les services municipaux à votre service »

CONSEIL MUNICIPAL



Une équipe souriante et dynamique
à votre service !

LE MAIRE

SECRETARIAT GENERAL

Mme SABARD Véronique (Attaché)

Exécution du programme municipal. En charge des dossiers stratégiques de la collectivité et orchestration du fonctionnement des services. Elle assure également la gestion de l'agenda du maire, les prises de rendez-vous, les correspondances avec les élus. Elle est en charge de l'organisation de la préparation des conseils municipaux, suivi et compte-rendus de conseils municipaux, établissements de procès-verbaux, etc.

SERVICES ADMINISTRATIFS

Mme GUAY-ROUX Corinne (Rédacteur principal—1^{ère} classe)

- **Service financier**
Gestion administrative et financière de la commune
- **Service du personnel**
Gestion du personnel, gestion des paies
- **Elections**

Mme DUBUC Jennifer (Adjoint administratif)

- **Affaires scolaires – Service enfance**
Enseignement : gestion des inscriptions dans les écoles, des cantines, du Centre de Loisirs, de la garderie, du transport, des camps de vacances, des classes de découvertes, des régies de recettes (comptabilité).
- **CCAS**
- **Magazine municipal « La Gazette »**

Mme FLORENCIO Armelle (Adjoint administratif principal - 2^{ème} classe)

- **Administration générale**
Etat civil, cartes d'identité, sorties de territoire, affaires militaires, attestations d'accueil, gestion des actes d'état Civil, préparation des dossiers de mariage, gestion du cimetière
- **Fêtes et cérémonies**
Location des salles, gestion du planning et de la comptabilité, relation avec les associations
- **Urbanisme - Logement**
Gestion des dossiers et relation avec la DDT, Gestion des dossiers logement, etc.

Polyvalence de tous les agents administratifs pour la tenue du guichet et du standard téléphonique.

Permanence le samedi avec le maire et le conseil municipal.

Dossier Spécial | Vie locale

saint-germain-laval.fr



SERVICE de POLICE

Mme HOCHART Micheline
(Garde-champêtre)



Elle est chargée de faire respecter les décisions et arrêtés du Maire notamment en ce qui concerne la circulation, la sécurité, le stationnement et d'en constater les infractions pour verbalisation si nécessaire.

SERVICE CULTUREL

BIBLIOTHEQUE / MEDIATHEQUE

Mme BLANC Julie
(Bibliothécaire)



Saint-Germain-Laval



SERVICES TECHNIQUES

- Entretien des divers bâtiments communaux,
- Entretien des espaces verts,
- Entretien des terrains et bâtiments sportifs, etc.

M. MARCHERAT David

M. RECOLET Xavier

M. AGUILAR Pablo

M. CHABANCE Alex

M. JEUNEMAITRE Patrice

M. DE GEYTER Lawrence

M. CHARPENTIER Alain

AFFAIRES SCOLAIRES ET PETITE ENFANCE

ECOLE DE COURBETON

CANTINE

Mme VERNET Chantal

Mme ENGEL Isabelle

Mme PERET Marie-Lysiane

CENTRE DE LOISIRS

Mme FLAMANT Pascale

Mme CHIANESE Noémie

Mme MANZONI Nadia

PERSONNEL D'ENTRETIEN

Mme COUDERT Sylvie

Mme ENGEL Isabelle

Mme LAGNEAU Noëlla

Mme MANZONI Nadia

Mme PERET Marie-Lysiane

Mme PINEAU Odile

Mme SALVADOR Gisèle

ECOLE MATERNELLE

ATSEM

Mme CUPRYS Virginie

Mme PAIS Céline

Mme VITARD Fabienne

ACCUEIL PRÉ-POST SCOLAIRE

Mme BERANGER Françoise

Mme CHIANESE Noémie

Mme LAGNEAU Noëlla

Mme MANZONI Nadia



🕒 Club de l'Age d'Or : Bel après-midi d'anniversaire !

Les animations du mercredi réunissent régulièrement nos aînés qui attendent ces rendez-vous pour se retrouver, échanger, se distraire et passer de savoureux instants entre connaissances et amis. Une occasion pour nos aînés de fêter les anniversaires dans une très chaleureuse ambiance.

Atelier de compositions florales

Toutes concentrées sur notre composition florale qui prend forme au fil du temps, chacune y met son cœur pour avoir la joie et la fierté de repartir avec sa composition.

Si vous aussi vous aimez les fleurs, si vous avez envie de découvrir l'art floral et si vous souhaitez réaliser vos propres compositions, venez vous joindre à nous.

Vous y apprendrez les techniques et astuces des fleuristes ainsi que les nouvelles tendances florales.

Ces cours se déroulent en petit groupe et ont une durée de 2 heures environ. Ils s'adressent à tous, que vous soyez tout à fait débutant ou amateur. Chaque participant repartira avec sa création pour la modique somme de 10 € (participation aux frais).



Mme Marguerite MARTIN
Secrétaire du Club de l'Age d'Or



🕒 Comité des fêtes : Maisons illuminées 2012

Comme chaque année, je sais que vous êtes de plus en plus nombreux à vouloir orner et décorer vos maisons et balcons.



Je vous encourage encore une nouvelle fois, tout en ayant le geste écologique et responsable face à la dépense énergétique, à vous faire plaisir et à nous faire plaisir, élus et habitants, qui avons la joie de pouvoir parcourir les routes de la commune en découvrant au détour d'un virage une scène lumineuse du plus bel éclat.

Pour que nous puissions vous recevoir en mairie au printemps avec les lauréats du concours des maisons fleuries de cet été, **inscrivez-vous dès maintenant en mairie avant le 15 décembre 2012.**

Le jury passera entre le 17 et le 22 décembre 2012 et le comité des fêtes récompensera les dix plus belles illuminations de Noël. A très bientôt.

Dany DUDILLIEU,
Adjoint au Maire chargé des Fêtes et Cérémonies,
Président du Comité des Fêtes





La biomasse agricole et forestière

Réflexions après un séminaire

La communauté de communes des deux fleuves a organisé le 19 octobre 2012 un séminaire sur la biomasse agricole et forestière qui se proposait de faire un point dans ce domaine sur les atouts et les ressources des territoires ruraux à l'échelle de la métropole francilienne, de mettre en valeur les expériences réussies et de promouvoir le développement de projets locaux.

Dans un contexte qui voit, année après année, le niveau de consommation énergétique francilien croître au point de représenter aujourd'hui près de 15% de la consommation énergétique nationale, la valorisation de la biomasse est devenue un enjeu au regard des objectifs du Grenelle de l'environnement.

La biomasse est issue de la part biodégradable des produits, déchets et résidus des activités agricoles et forestières ainsi que des déchets industriels et ménagers. Elle comprend donc à la fois le bois, les granulés, les sciures et le bois déchiqueté issus des forêts ou du recyclage de déchets, mais aussi les résidus de paille, des fumiers, du lisier et les déchets de l'industrie agroalimentaire, ou encore les cultures énergétiques, taillis, miscanthus, et les déchets verts. La biomasse est directement transfor-

mée en chaleur, en gaz, en carburant ou encore en électricité. La cogénération permet de produire les deux simultanément. Selon certaines études, la biomasse pourrait donc couvrir jusqu'à 16% des besoins en électricité et chaleur.

Est-ce à dire qu'il y a là un gisement énergétique qu'il convient d'exploiter sans plus tarder ? La réponse est plus compliquée qu'il n'y paraît à première vue.



Etat des lieux

La biomasse n'a pas toutes les qualités des énergies fossiles ; elle est en quantité limitée ; elle est moins disponible et souvent moins facile à exploiter ; elle est plus volumineuse ; elle est moins polyvalente et plus diversifiée ; exploitée sans précaution, elle peut avoir des impacts environnementaux et sociaux indésirables.

Mais elle présente quatre avantages déterminants : elle est renouvelable, avec des précautions ; elle réduit les émissions de gaz à

effet de serre ; elle est produite et transformée sur le territoire ; elle peut être plus économique.

Aujourd'hui, le développement de l'utilisation de la biomasse comme énergie est tiré par des usages éloignés des zones de production, tels les chauffages collectifs en zones urbaines denses, la cogénération industrielle, les biocarburants. Dès lors, comment, sans casser cette dynamique, lancer la valorisation locale des ressources en biomasse.

Intérêt de l'énergie en biomasse en secteur rural :

Elle procure une autonomie énergétique ; elle participe au développement économique du territoire ; elle apporte une valorisation sociale au monde agricole et forestier ; elle a des retombées environnementales. Mais pour réussir, un projet repose sur son acceptation par les habitants, une maîtrise de son coût, l'assurance d'un approvisionnement de qualité, une formation et une sensibilisation des sous-traitants aux nouvelles technologies, une connaissance des structures qui peuvent apporter un soutien technique et financier.

🌀 La biomasse agricole et forestière

Les filières d'approvisionnement biomasse :

Pour exister, une filière suppose l'existence d'une demande (chaufferie collective ou individuelle par exemple) et la présence d'une offre de ressource. Son organisation, repose alors sur l'identification de tous les acteurs potentiels, sur l'implantation de plateformes d'approvisionnements et sur une approche fine des contraintes auxquelles elle risque d'être confrontée.

Un état des lieux, dressé en 2011, permet un constat encourageant : 22 chaufferies collectives et 7 chaufferies industrielles sont en fonctionnement en Ile-de-France, 4 sont en cours de construction et 5 sont en projet. Une vingtaine de plateformes permettent de stocker les plaquettes de bois, après que les opérations d'abattage, de débarquement, de transport des perches par grumiers et de déchetage aient été effectuées.

La ressource en bois forestier est potentiellement élevée en Ile-de-France ; son exploitation est toutefois soumise à de fortes contraintes. La forêt privée représente 70% des surfaces forestières et regroupe 150.000 propriétaires qui ne sont pas clairement identifiés et fédérés. Les contraintes de desserte de ces parcelles sont importantes ; les méthodes de récoltes en bois énergie sont aujourd'hui peu industrialisées et souffrent d'un manque de matériel adapté et de personnel expérimenté, voire formé. L'exploitation des forêts publiques est plus facile

à réaliser et ne se heurte pas aux freins que constituent le manque d'accessibilité et l'absence d'identification.

Les ressources en bois d'élagage sont plus faciles à mobiliser mais entrent en concurrence avec d'autres usages tels que le paillage, le compostage et la transformation en bois bûche.



Les bois en fin de vie, qui représentent une ressource importante, comportent de fortes contraintes en terme d'impuretés et ne peuvent être utilisés que dans de grosses installations.

Enfin, les cultures énergétiques sont pour l'instant peu développées, car elles ne constituent pas pour l'instant un combustible bon marché à leur arrivée en chaudière. Elles présentent par ailleurs à leur exploitation des handicaps liés aux ruptures de charge, à leur stockage, à la gestion des risques incendie, à la corrosion de la chaudière. De plus, l'utilisation des cultures énergétiques doit se réaliser en tenant compte de la vocation alimentaire des terres agricoles,

A l'évidence, la filière biomasse n'est pas suffisamment structurée pour répondre aux objectifs de développement locaux de la

biomasse agricole et forestière. La marge de progression est importante, et les initiatives locales dans ce domaine se doivent d'être encouragées.

Les axes de travail

Trois axes doivent être privilégiés :

- La mobilisation de la ressource encore peu exploitée qui passe notamment par l'amélioration de la logistique d'approvisionnement, et des dispositifs financiers encourageant les investissements forestiers et l'exploitation forestière.
- La sensibilisation du grand public, des collectivités et des professionnels via une animation accrue et des formations collectives.
- Le soutien technique et financier de projets de chaufferie biomasse, à bois, paille et cultures énergétiques, qui s'inscrivent dans une logique de territoire.

Retour d'expérience

La table ronde finale qui concluait le séminaire réunissait :

- trois élus Seine-et-Marnais,
- un agriculteur ayant mis sur pied une filière de production de miscanthus,
- une responsable d'approvisionnement en produits bio-



masse.

Elle a permis, au travers d'opérations menées à bien, de confronter les concepts et idées aux réalités du terrain :

- une chaufferie bois permettant d'alimenter en chaleur la mairie, les écoles, les cantines et le centre de loisirs d'un village,
- une chaufferie bois, paille et coques de noisettes permettant de chauffer 20 logements,
- la chaufferie de Surville (bois et miscanthus) permettant de chauffer la totalité du parc locatif de la ville haute de Montereau.

Le retour d'expérience a mis en lumière les difficultés que tout porteur de projet novateur rencontre dans notre pays ; lenteur des procédures administratives pour faire déboucher les dossiers (il faut six ans en moyenne pour faire aboutir un projet dans notre pays, contre deux ans dans la plupart des pays européens) ; inadaptation technique de l'offre industrielle (les chaudières existantes sont autrichiennes ou scandinaves, et les chauffagistes habituels refusent ou traînent des pieds pour s'adapter à la nouvelle donne technique) ; coût des granulés ou plaquettes de bois (les granulés fabriqués en Allemagne à partir de bois importés de France sont moins chers à la livraison que ceux

fabriqués chez nous).

Tous ont cependant souligné les clés de la réussite : une volonté de tous les instants et une confiance inébranlable dans le succès de l'entreprise. A un moment où les informations journalières nous parlent de crise, de marasme, d'inquiétude face à l'avenir, ces élus, agriculteurs et entrepreneurs, nous ont délivré au cours de ce séminaire, au-delà de la biomasse, un formidable message d'espoir. Comme l'écrivait Beaumarchais, si tout ne va pas bien, tout ne va pas mal.



Jean TYCHENSKY,
3^{ème} Vice-président de la CC2F,
Conseiller Municipal



🔗 Déchetterie de Montereau-Fault-Yonne

1 rue des prés Saint-Martin
77130 Montereau-Fault-Yonne
Tél. : 01 60 57 00 52

Horaires d'Hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars)

Lundi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Mercredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Jeudi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Vendredi : de 13h30 à 18h00
Samedi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Dimanche : de 9h00 à 12h00

Fermetures les : 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 1^{er} novembre, 25 décembre, dimanche et lundi de Pâques.

🔗 Collecte des déchets ménagers

🔗 La collecte des emballages ménagers :

Vendredi (semaine impaire)

🔗 La collecte des déchets ménagers :

Lundi - Jeudi



🔗 Utiles

Pensez à sortir vos conteneurs la veille et pour faciliter le travail des collecteurs, pensez également à présenter vos conteneurs les poignées tournées vers la route.

🔗 Des questions ? Contactez le  **0 800 45 63 15** du **SIRMOTOM**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

🔗 Collecte des encombrants

Jeudi 13 décembre 2012 à partir de 5h



Communiqué de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-marne

Le nouveau caf.fr : rapide, fiable, proche de vous

Depuis la rentrée, la caf.fr est au centre de toutes les attentions, sur les ondes, sur le web, par e-mail, affiches, dépliants ... Voici les principaux changements que vous rencontrerez sur votre espace personnel « Mon compte » ...



Muni de votre numéro d'allocataire, code confidentiel (reçu par courrier), date de naissance et code postal, vous pouvez désormais :

- Consulter vos droits, paiements et démarches,
- Mettre à jour votre situation et vos coordonnées en 3 clics,
- Imprimer une simulation pour 3 prestations : Revenu de solidarité active (Rsa), Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) et Aide au logement,
- Faire directement une demande de prestation en ligne pour l'aide au logement et pour le Complément de mode de garde,
- Télécharger tous les autres formulaires de demande de prestation.

Les atouts du nouveau caf.fr

Rapidité : Effectuez vos démarches à tout moment, sans vous déplacer ou téléphoner, grâce à « Mon compte ».

Proximité : Le caf.fr vous propose des simulations en fonction de votre situation et la rubrique « Aides et services » offre une réponse aux questions les plus fréquentes que vous vous posez.

Fiabilité : Le caf.fr est mis à jour quotidiennement pour intégrer les dernières évolutions réglementaires et garantir un traitement rapide de votre dossier.





🔄 Journée défense et citoyenneté (ex-JAPD)

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée défense et citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD). L'ordre de convocation parvient dans les 45 jours environ de la date de la session retenue. La participation y est obligatoire, sauf cas de force majeure (maladie, problème familial grave...). En cas de difficultés sur la date proposée, il convient, dans un délai de 15 jours, de prendre contact avec le bureau ou centre de service national afin de fixer une nouvelle date.



🔄 Réception de la TNT



A partir du mercredi
12 décembre 2012, 6

nouvelles chaînes gratuites en Haute Définition seront progressivement diffusées sur le territoire. Comme pour le passage à la télévision tout numérique, les émetteurs qui changent de fréquence seront éteints la nuit précédant le réaménagement puis progressivement redémarrés, en diffusant les nouvelles chaînes. Seuls les foyers équipés d'un matériel de réception HD (TV TNT HD ou adaptateur TNT HD), pourront recevoir ces 6 nouvelles chaînes. **Des bandeaux déroulants diffusés sur l'ensemble des chaînes nationales de la TNT informeront les téléspectateurs concernés au moment de ces changements.**

Les téléspectateurs recevant la télévision via une antenne râteau devront donc effectuer une **recherche et mémorisation des chaînes** à l'aide de leur télécommande, afin de retrouver leurs 19 chaînes nationales, leurs chaînes locales, et les 6 nouvelles chaînes de la TNT, s'ils sont situés dans une phase concernée par le déploiement et équipés pour recevoir la haute définition.

Cette recherche et mémorisation des chaînes devra être effectuée dès le 12 décembre prochain, par l'ensemble des téléspectateurs du territoire.



Nouvelles fréquences, nouvelles chaînes... la TNT change dans votre commune!

Vous recevez la télévision par une antenne râteau?

Pour retrouver tous vos programmes et recevoir 6 nouvelles chaînes*, un seul geste:

**Lancez une recherche et mémorisation des chaînes le
12 Décembre 2012**

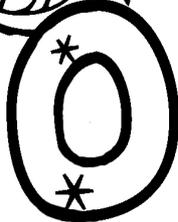
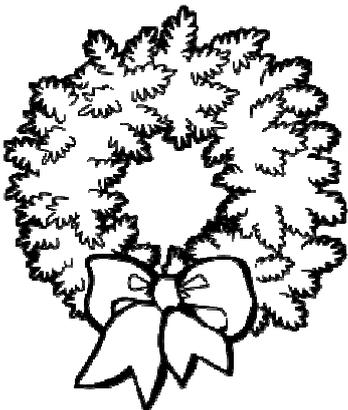
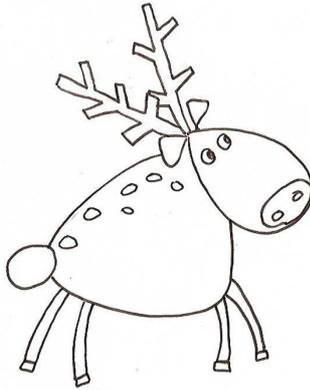
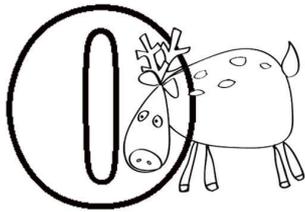
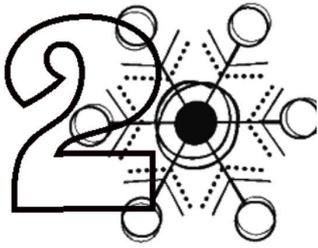


Pour tout savoir: www.toutelatnt.fr

*Vous recevrez 6 nouvelles chaînes gratuites complémentaires si vous disposez d'un matériel de réception HD



Coloriages | Joyeuses fêtes



JOIES VOYAGES AMOUR SANTÉ ARGENT TRAVAIL

JOYEUX NOUVEL AN

BONNE ANNÉE MEILLEURS VŒUX PROSPÉRITÉ FAMILLE BONNES RÉOLUTIONS AVANCEMENT

2013

BONHEUR MARI AMOUR SANTI JOIES TCHIN-TCHIN

ANNÉE BONNES FÊTES

SE BONNE MEILLEURS VŒUX

Rendez-vous - Agenda

saint-germain-laval.fr



➤ Le Club de l'Âge d'Or vous attend à l'ancienne école du Petit Buisson :

- Le lundi et jeudi : entre 9h30 et 11h30 pour l'Initiation à l'informatique
- Le mercredi : de 14H00 à 18H00 pour les jeux de société
- Le dernier mercredi du mois de 14h30 à 16h : Atelier de compositions florales
- Le jeudi après-midi : Randonnée

Informations - Réservations

Mme Denise NOIRAULT
(tél. : 01 60 96 20 03)

Mme Marguerite MARTIN
(tél. : 01 60 96 63 38)



➤ Jeudi 13 décembre 2012 : Collecte des encombrants

➤ Dimanche 16 décembre 2012 :

- Déjeuner Cabaret
Le Club de l'âge d'Or vous présente la **Revue Music Hall Cabaret Tour** lors d'un déjeuner cabaret, Salle des Fêtes de l'Orée de la Bassée à 12h00
- A.C.S.G. Randonnées
Rendez-vous à 13h15 au Stade de Pontville,
Départ à 13h30 en direction de **Mormant**
Informations : Patrice CHARRÉ - 01 64 32 42 65



➤ Mercredi 19 décembre 2012 : Conseil Municipal Public à 20h30

Salle du Conseil

➤ Vendredi 11 janvier 2013 à 18h30 : Cérémonie de la présentation des vœux

Mme le Maire et le conseil municipal convient les habitants de la commune à honorer de leur présence la cérémonie de la présentation des vœux

Salle des fêtes de l'Orée de la Bassée

➤ Samedi 19 janvier 2013 à 12h : Repas du C.C.A.S.

Salle des fêtes de l'Orée de la Bassée

➤ Dimanche 27 janvier 2013 de 8h à 17h30 : Vide grenier d'hiver

Salle des fêtes de l'Orée de la Bassée



Etat civil du 16 septembre au 15 novembre 2012

↪ Naissances : 4 actes

JAKSIC Jelena, Jacqueline, Ana	25 Septembre 2012
CATOIRE Myliana, Annick, Simone, Jeanne	06 Octobre 2012
MARTIN Angel	21 Octobre 2012
CHEROUAK Asma, Leyna	27 Octobre 2012

↪ Mariage : 1 acte

FOURNOL Olivier et PAILLARD Christelle	27 Octobre 2012
--	-----------------

↪ Décès : 5 actes

NOIROT Michel, Etienne	16 Septembre 2012
DELFOUR Georges, Maurice	07 Octobre 2012
LETHIEN Gérard, Auguste, Louis	24 Octobre 2012
LOPES FERREIRA Maciel	03 Novembre 2012
CHABEAUD veuve HADJADJ Josette, Delphine	13 Novembre 2012

Saint-Germain-Laval



Coordonnées de la Mairie :

Mairie - 1 rue de Verdun - 77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Tél. : 01 64 32 10 62 - Fax : 01 64 32 90 69

Email : contact@saint-germain-laval.fr - Site internet : www.saint-germain-laval.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie :

Lundi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h

Mardi / Mercredi / Vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30

Judi : fermé au public toute la journée

Samedi : de 9 h à 11 h (sauf pendant les vacances scolaires)

Permanence du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux :

Samedi : de 9 h à 11 h (sauf pendant les vacances scolaires)

Tous droits réservés - Photos Mairie - © 2012

Directrice de la publication :

Marie-Claude de SAINT LOUP, Maire

Responsable de la rédaction, conception et réalisation :

Olivier MARTIN, Adjoint au Maire chargé de l'Information, de la Communication et des Nouvelles Technologies

Distribution et Impression :

Mairie de Saint-Germain-Laval - N° ISSN 0991-2843